



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2026-04-08-8

Nombre de conseillers :

En exercice: 15

Présents : 12

Votants: 15

Date de convocation : 25/03/2026

Date d'affichage : 25/03/2026

L'An Deux mille vingt-six, le huit du mois d'Avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BALIRO S dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Julie JOANIN, le Maire.

PRÉSENTS : Laëtitia MOLINA, Julie Monge BRAGUE, Paloma BÈGUE, Claire SALICIS, Maryse ARRIBES, FANFELLE Sandrine, Bruce JARDERES, Thierry NABAILLES, David CAMPAYS, Benjamin SERRA, Cédric CAPDEBOSCO, Julie JOANIN

ABSENTS EXCUSES : Hélène BEHR, Joël LAC, Kevin GUILLEMET ONT DÉLÉGUÉ LEURS DROITS DE VOTE conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : Hélène BEHR a donné pouvoir à Julie JOANIN, LAC Joël a donné pouvoir à Julie MALOZON, Kévin GUILLEMET a donné pouvoir à Thierry NABAILLÈS.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Paloma BÉGUÉ

Objet : tarif de location du mobilier et de la salle des fêtes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE à compter du 09 avril 2026 les tarifs de location du mobilier, de la salle des fêtes comme suit :

Location mobilier (table) : 02 euros

Location Salle des Fêtes (du vendredi soir au lundi matin) à partir de 18 ans :

- Habitants de la commune sans chauffage (du 1^{er} avril au 30 septembre) : **100 euros**
- Habitants de la commune avec chauffage (du 1^{er} octobre au 31 mars) : **130 euros**
- Journée en sus : **50 euros**

- Habitants extérieurs à la commune sans chauffage (du 1^{er} avril au 30 septembre) : **150 euros**
- Habitants extérieurs à la commune avec chauffage (du 1^{er} octobre au 31 mars) : **180 euros**
- Journée en sus : **80 euros**

- Association de la commune : **gratuit**

- Associations extérieures sans chauffage (du 1^{er} avril au 30 septembre) : **20 euros par jour**
- Associations extérieures avec chauffage (du 1^{er} octobre au 31 mars) : **50 euros par jour**

- Commerciaux et Professionnels extérieurs à la commune : **350 euros HT pour le week end**

- **Commerciaux et Professionnels extérieurs à la commune (séminaire) : 150 euros HT pour la journée**
- **Forfait ménage si nécessaire : 200 euros**
- **Caution à verser pour tous les locataires : 1500 euros**
- **Collation après obsèques : gratuite**

Aux registres sont les signatures.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Le Maire, Julie JOANIN

